



Val de Chaise

La Gazette

L'École de Cons-Ste Colombe et le Piézan

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture accompagné de ses services et auquel s'était joint le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, se sont déplacés à Cons-Sainte Colombe le 19 avril dernier pour une réunion de travail concernant la situation de l'École de Cons-Sainte Colombe au regard de la nouvelle carte d'aléas liée au torrent du Piézan.



Réunion fructueuse où la Commune a pu exposer le dispositif de vigilance et de sauvegarde qu'elle mettait en place immédiatement pour anticiper les risques de crue torrentielle. Ce dispositif s'inscrit dans le contexte de la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques et d'un Plan Communal de Sauvegarde à l'échelle de la Commune avec un double objectif : garantir la sécurité des habitants concernés et en particulier des enfants scolarisés à l'école, et préserver les biens communaux et privés.

Il a été convenu par ailleurs qu'une réunion d'experts serait organisée dans les meilleurs délais en présence des représentants de la Préfecture, de la Communauté de Communes et de la Commune afin d'établir un état des lieux commun sur la situation du torrent et son aménagement.

Enfin, garantie a été apportée qu'aucune mesure de suppression de l'École de Cons-Sainte Colombe n'est programmée par les services de l'Education Nationale.

L'Équipe municipale

L'Équipe municipale a fait l'objet de plusieurs changements : Christian L'Hopital-Burdin a dû s'absenter pour raison de santé. L'équipe technique a été renforcée provisoirement par Adrien Ballieu, ancien pompier professionnel à Marseille.

Josette Chapuis souhaite réduire ses horaires et Laetitia Grenouille, qui travaille déjà à temps partiel au secrétariat municipal de Saint Ferréol, a rejoint à temps partiel l'équipe du secrétariat municipal de Val de Chaise.

Nicolas Blanchard

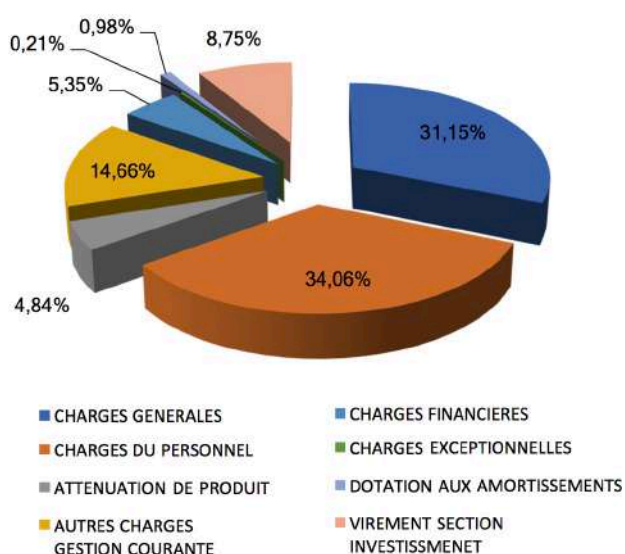
Une année de gestion financière de Val de Chaise

Voilà déjà une année qu'avec la fusion des communes de Marlens et Cons-Sainte Colombe nous pouvons présenter un budget commun, autour de choix clairs :

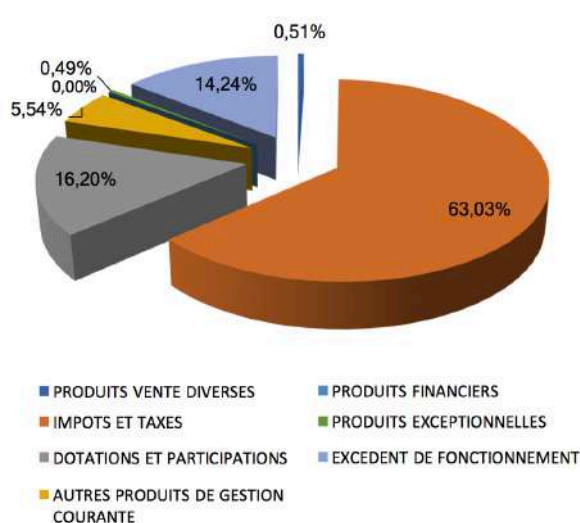
- Stabilité fiscale
- Rigueur dans l'utilisation des deniers publics
- Mutualisation des services publics communaux

BUDGET PRINCIPAL VAL DE CHAISE	
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 SUR BP 2017	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES N Charges du personnel, fournitures et prestations diverses, dépenses d'entretien courant, frais financiers et subventions	871 327,06
RECETTES N Dotations de l'état, recettes non fiscales et produits des impôts locaux	984 670,78
Résultats de l'exercice 2016	113 343,72
Résultat antérieur N-1	149 193,42
Résultat à affecter	262 537,14
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES N Réalisation des travaux, acquisition de matériel, outillage, mobilier et remboursement des emprunts	222 251,99
RECETTES N Emprunts réalisés, fonds de compensation de la TVA, subventions reçues et diverses recettes (amendes de police et Taxe d'aménagement...)	192 615,42
Résultats de l'exercice 2016	-29 636,57
Résultat antérieur N-1	250 850,15

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



En conclusion, la comptabilité pour l'année 2016 de la commune de Val de Chaise est saine grâce à une fiscalité et des dépenses maîtrisées

Fabienne Revil-Signorat

Travaux

> Travaux réalisés en 2016

- Rénovation du bassin du Thermesay



- 1ère phase du curage de la chaise, sécurisation du plan d'eau (subvention)
- Mise en place de trois barbecues supplémentaires au plan d'eau
- Salle St François : rénovation des peintures et remise aux normes éclairage de sécurité
- Réfection complète de la classe élémentaire de Marlens
- Réfection de la route d'Ombre Dessus aux Manches
- Agrandissement passage étranglement de la canalisation des eaux pluviales rue de la Tour à Marlens
- Salle communale de Cons-Ste Colombe : mise aux normes électriques et éclairage de sécurité
- Pose d'une glissière de sécurité route des Gras à Cons-Ste Colombe.

Investissement pour Val de Chaise :
Achat d'un camion benne amplirol Maxity

> Travaux en cours pour 2017

- Complément d'installation au réservoir d'Ombre pour un meilleur fonctionnement/contrôle de la turbidité ainsi que pose d'un périmètre de sécurité.
- Rénovation du réfectoire de la cantine de Marlens
- Réparation du dôme du clocher de Marlens.
- Pose d'une alarme au local technique dans la zone artisanale



- Achat d'un défibrillateur pour Cons-Ste Colombe
- Pose de stores classe n°1 à l'école de Marlens



> Projets en étude avec demande de subventions

- Rénovation alpage de l'Arpeyron
- Modification de la piste d'accès de l'alpage de l'Aulp de Marlens
- Construction de la route forestière des Combes à la Côte de Marlens en concertation avec l'ONF

Il reste toujours à l'étude en partenariat avec le SILA, la dernière tranche des travaux de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales dans les secteurs du Curtinal et de la rue du Lavoir à Marlens, ainsi que dans le village de Cons-Ste Colombe.

Installation d'un défibrillateur à Cons-Ste Colombe



Un défibrillateur va être installé sur la place de Cons-Ste Colombe dans un boîtier en extérieur.

Des cours de formation à son fonctionnement, vous seront proposés. Ils se dérouleront dans

la salle communale de Cons-Ste Colombe.

Toutes les personnes intéressées peuvent déjà se faire inscrire à la mairie au 04 50 44 51 81 ou par mail : valdechaise@orange.fr

La date et l'heure seront précisées ultérieurement.

Le Piézan : création d'un Dispositif de Vigilance

La mairie de Val de Chaise prépare actuellement un **Plan Communal de Sauvegarde** (P.C.S.).

Dans le cadre de ce P.C.S. et suite à la réunion publique du 13 mars concernant le torrent du Piézan et les éventuelles conséquences pour l'école de Cons-Ste Colombe et pour certaines maisons du village, situées dans la zone d'aléas forts, il a été décidé de créer sur Cons-Ste Colombe un Dispositif de Vigilance. Ce dispositif, fort à l'heure actuelle d'une trentaine de bénévoles, a pour but de collecter toutes les informations susceptibles d'anticiper les risques liés aux crues et/ou aux laves torrentielles. Si vous désirez le rejoindre, faites-vous connaître en mairie de Val de

Chaise ou contactez nous directement au :
04 50 44 40 18 ou au 06 70 19 73 29.

Pour bien travailler sur les risques naturels, la mairie, accompagnée par la Préfecture, recense toutes les informations concernant les phénomènes historiques et observés sur l'ensemble du territoire de Val de Chaise durant les cent dernières années. Merci de déposer en mairie les témoignages, informations, photos, documents que vous pourriez posséder.

Ulrich Gagneron

P.A.V. de Cons-Ste Colombe - Où en sommes-nous ?

Deux emplacements inscrits au PLUi ont été retenus pour l'installation de containers semi-enterrés : l'actuel PAV, avec éloignement des semi-enterrés de 4 à 5 mètres du mur de rochers, et le terrain communal situé en face des Fours à chaux, juste après le panneau d'entrée du village. Ces deux emplacements respectent les flux vers Ugine/Albertville ou Faverges/Annecy. Finalement, la C.C.S.L.A. vient de nous informer que les P.A.V. de Cons ne seront pas mis en place avant septembre : le délai après la validation de la commande est d'environ 6 à 8 semaines. Ce seront deux P.A.V. "complets", à savoir :

- 1 semi-enterré pour la collecte du verre
- 1 semi-enterré pour la collecte des emballages (plastiques, cartonnettes, cannettes métalliques, etc.)
- 1 semi-enterré pour la collecte du papier
- 2 semi-enterrés pour les déchets résiduels (sacs de 60 ou 80 litres), équivalant à 14 containers actuels
- Tous les containers à roulettes seront enlevés du village, comme c'est déjà le cas dans la plupart des communes.



Rappel !

Un P.A.V. n'est pas une déchetterie : cartons et gros emballages divers ne sont pas destinés à y être déposés ! Ils doivent impérativement être emmenés à la déchetterie de Faverges. Faisons tous preuve de civisme !

<http://valdechaise.fr/tri-des-dechets-incineration-.html>

Ulrich Gagneron

Carrière Basso

Après l'enquête d'utilité publique, et la validation par la préfecture de la prolongation de l'activité de la carrière pour 9 ans, la municipalité consciente des nuisances apportées aux riverains par les tirs de mines, a imposé à l'entreprise Basso, la tenue d'une réunion annuelle

pour que les riverains puissent exposer les problèmes rencontrés au cours de l'année écoulée.

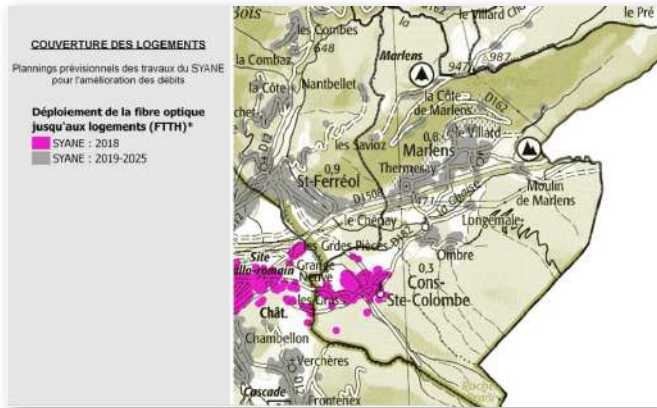
Après une première réunion de concertation avec la DDT, un aménagement des dessertes basso et pisciculture est à l'étude.

Vidéosurveillance

Dans le cadre d'un plan départemental de vidéosurveillance, supervisé par la gendarmerie nationale, la commune installe dès cette année, des caméras au rond point de la gare de Marzens.

Ce projet reçoit l'aide financière de la préfecture et fait l'objet d'une commande groupée gérée par la commune de Menthon Saint Bernard.

La fibre optique arrive



Une forte attente se fait ressentir en particulier dans les entreprises de Val de Chaise.

Ci-contre la carte du déploiement de la fibre sur Val de Chaise entre 2017 et 2025.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter les sites du SYANE et de TUTOR, la société choisie pour exploiter et assurer la maintenance du réseau.

<http://www.syane.fr/les-projets-du-syane/le-reseau-public-fibre-optique-du-syane>

<http://tutor-haute-savoie.fr>

> Le SYANE répond aux questions pratiques sur le raccordement à la fibre

Les étapes du raccordement – actions à réaliser par les usagers :

1. Vérifier l'éligibilité sur le site internet du délégataire COVAGE (<http://www.elifibre.com>) si les usagers sont éligibles, ils auront accès à la liste des opérateurs qui proposent des offres très haut débit sur le réseau (au début, ce seront probablement des « petits » opérateurs, en attendant l'arrivée des grands opérateurs nationaux tels Orange, Free,...)

2. Contacter les différents opérateurs afin de comparer les offres et les conditions tarifaires (sachant que chaque opérateur est libre en matière de tarification)

3. Pour les maisons individuelles, le raccordement final sera réalisé par l'opérateur choisi. Le coût du raccordement n'est pas connu aujourd'hui et dépendra des opérateurs et de leur politique commerciale et

tarifaire (un opérateur pourrait ainsi, par exemple, offrir dans son offre le coût du raccordement ou proposer un coût réduit de raccordement). C'est une modalité qui sera à comparer par les usagers au moment du choix de leur opérateur. Un abonnement fibre optique coûte en moyenne 40 à 50 € par mois, mais le coût peut-être très variable selon les offres commerciales des opérateurs, les packs choisis par les usagers... et évoluer dans la durée.

Pour les immeubles, le raccordement de l'immeuble est réalisé par le délégataire COVAGE, en coordination avec le syndic de copropriété.

<http://valdechaise.fr/arrivee-de-la-fibre-optique.html>



L'éclairage public

La led, diode électroluminescente, dispose d'une excellente puissance d'éclairage tout en consommant jusqu'à 8 fois moins d'électricité qu'une ampoule halogène. L'harmonisation de l'éclairage public se fera petit à petit à chaque fois qu'un changement d'ampoule sera nécessaire. Ce remplacement en ampoules Led, qui ont une durée de vie beaucoup plus longue, devrait permettre de réaliser une réelle économie d'énergie.

Les travaux de maintenance de petites réparations

et notamment le remplacement des ampoules, ne s'opèrent que lorsque qu'un nombre suffisant d'ampoules sont à changer. Cette opération a l'avantage d'amortir le coût de la location de la nacelle.

Merci de signaler tout problème sur l'éclairage public en mairie.

Joëlle Kourtchevsky

Urbanisme

> La réserve des droits des tiers

Tous permis de construire, d'aménager et déclaration préalable sont toujours délivrés par les maires sous réserve du droit des tiers. C'est donc aux voisins et non au maire de vérifier si leurs droits sont respectés et d'agir le cas échéant.

« **DROITS DES TIERS** : Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux

règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les **règles de droit privé**. Toute personne s'estimant lésée par la **méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé** peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis respecte les règles d'urbanisme. »

Légifrance / Code de l'urbanisme - Article A424-8

> Service gratuit de conseil en Architecture, Urbanisme et Paysage

Pour vous accompagner dans la conception de votre réalisation, un architecte-conseil assure régulièrement des permanences de conseil au CAUE. Il vous reçoit gratuitement lors d'un rendez-vous personnalisé.

Pour obtenir un rendez-vous avec Madame Catherine BOIDEVAIX, architecte référant pour la Commune de Val de Chaise, il vous suffit de contacter l'Accueil de la Communauté de Communes.

--> Tél : 04 50 44 51 05

Si nécessaire, n'oubliez pas de vous présenter au rendez-vous muni de documents décrivant votre réalisation (plans et façades), et son environnement (plan de cadastre et photographies du site du projet).

Joëlle Kourtchevsky

Les cantines font menu commun

La fusion des communes de Marlens et Cons-Sainte Colombe a permis de mutualiser les moyens de la cantine. Etablis à base de produits locaux, équilibrés pour plus de 80 enfants, les repas, préparés par Céline et Florence de

l'association des P'tits Gourmets, sont livrés par Véronique à l'association le P'tit Mess à Cons-Ste Colombe.

Merci aux associations de Marlens et de Cons-Ste Colombe d'avoir su se mettre d'accord.

Festival des Cabanes des Sources du lac d'Annecy

> 2ème édition

Cette belle idée est née d'une rencontre entre **David Hamerman**, architecte à Montpellier et **Philippe Burguet**, directeur du centre culturel la Soierie à Faverges (74), le Festival des Cabanes des Sources du lac d'Annecy, dont la première édition s'est déroulée en 2016, aura à nouveau lieu cette année du **8 juillet au 30 septembre**.

Ces cabanes vont vivre, grâce, notamment, aux nombreuses animations dont elles deviendront le cadre, pendant toute la durée du Festival.

Deux sites ont encore été retenus cette année sur Val de Chaise : il s'agit du Plan d'eau et du Chatelet d'en bas entre Ombre et Cons-Ste Colombe.

Ci-contre les moments forts de l'édition 2017 :

- **Du 15 mai au 30 septembre** : exposition de l'ensemble des maquettes au Fort de Tamié (ouverte à tous et gratuite).
- **Du 15 mai au 7 juillet** : construction des cabanes sur sites
- **8 juillet** : inauguration du Festival au club de nautique de Doussard
- **16 août - 18h00** : apéro concert avec "Alice and the Sugar Band" au plan d'eau de Val de Chaise



La pyrale du buis

La Pyrale du buis est une chenille verte à tête noire et stries vertes foncées qui s'attaque aux feuilles de buis pour se nourrir, causant ainsi de vastes dégâts, voire le dépérissement des buis. Elle évolue en papillon blanc et brun qui vole à proximité des buis dès la nuit tombée. On constate également l'apparition de petites toiles, comme des toiles d'araignées.

Si vos buis sont infestés, n'hésitez pas à prévenir vos voisins : plus le problème est pris précocement et plus les chances d'éradications sont élevées.

Non urticante, la chenille ne présente aucun danger pour l'homme et peut être manipulée sans protection. La première chose à faire c'est de retirer manuellement le maximum de chenilles. Mais cette action doit être complétée par un traitement biologique, qui est le moyen de lutte le plus efficace.

Le produit à pulvériser est le **Bacillus thuringiensis** : pulvériser sur et sous les feuilles car les pontes ont lieu sous les feuilles, renouveler l'opération tous les mois jusqu'à l'hiver. Attention, après le 1er traitement, vous constaterez une amélioration et la repousse des feuilles, mais qui ne résoudra pas définitivement le problème. Le cycle de vie de la pyrale du buis conduit à plusieurs pontes dans l'année. Si vous ne renouvelez pas le traitement, les œufs ou les larves non traitées donneront lieu à de nouvelles invasions de chenilles vertes.

Vous pouvez aussi installer un piège à pyrale du buis : produit à base de phéromones qui attire tous les papillons adultes, dont les papillons mâles, limitant ainsi leur reproduction. Pour un contrôle optimal, le piège doit être posé tout début avril. Son utilisation sans eau permet un piégeage à la fois propre et sans maintenance, pour toute la saison.



La lutte mécanique contre l'infestation de vos buis

- Pour réduire l'attaque des chenilles dans l'attente du traitement biologique, vous pouvez lutter mécaniquement : Si vos buis sont de petite taille et peu nombreux, coupez les parties infestées et enlevez les œufs, les chenilles et les chrysalides
- Si vous possédez des haies de buis ou des spécimens de grandes taille, vous pouvez secouer ou frapper vos buis avec un bâton. Les chenilles tomberont au sol. Disposez au préalable un filet ou un tissu au pied de vos buis. Vous pourrez ensuite ébouillanter ou brûler les chenilles.
- Pour protéger des buis encore sains, enveloppez-les d'un filet anti-insectes à maille fine de mars à octobre, tant que la présence des papillons est signalée dans votre secteur. L'usage du même filet placé sur un buis touché fera office de mise en quarantaine et évitera que des papillons nés dans le buis aillent pondre sur les buis voisins.

Écobuage et brûlage à l'air libre

> Une pratique polluante interdite et passible d'une amende de 450€ !

Des solutions existent pour ne pas polluer :

- Apporter vos déchets verts en déchetterie.
- Composter les déchets verts avec les déchets de cuisine.
- Broyer les branchages et utiliser les résidus en paillage ou en compost.
- si vous devez acquérir une nouvelle tondeuse, préférez une tondeuse mulching.

Des dérogations existent, strictement encadrées par la DDT pour la lutte contre les plantes invasives et les organismes nuisibles.





Décès de Roger Gaillard

Le 9 mai 2017 avaient lieu en l'église de Cons-Ste Colombe les obsèques de Roger Gaillard. Décédé le 4 mai, Roger Gaillard

avait été maire de la commune de Cons-Ste Colombe de 1965 à 1971. A son épouse Raymonde et à toute la famille de Roger, la commune de Val de Chaise présente ses plus sincères condoléances.

Cartes d'identité - C.N.I

A compter d'Avril 2017, les demandes de Cartes Nationales d'Identité doivent être déposées à la mairie de Faverges, après prise de RDV au 04 50 32 57 57 - comme l'usage existait déjà pour les demandes de passeport -

Au préalable, vous devez impérativement venir retirer un document CERFA en Mairie de Val de Chaise ainsi que la liste des documents justificatifs à produire.

Club "Val de Chaise Collectionneurs"

Ce Club, dont les activités de philatélie, de cartophilie et de numismatique se déroulent actuellement à Marlens, envisage d'organiser une réunion mensuelle à Cons-

Ste Colombe. Tous les passionnés peuvent s'inscrire auprès de M. Navarette : 06 19 91 75 88

Navettes estivales



La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy met en place cet été plusieurs navettes estivales, **entièrement gratuites**, destinées aux touristes et à la population locale.

manifestation Lac en Fête de Doussard. Elle partira de Marlens, passera à Saint Ferréol, à Faverges (la Soirie), et s'arrêtera également au rond-point de Giez... Dépliant avec le détail des arrêts et les horaires pour toutes les navettes à l'Office de Tourisme

<http://www.sources-lac-annecy.com>

L'une d'entre-elles circulera le 15 juillet à l'occasion de la



Horaires de la mairie

Au vu de la faible fréquentation de la permanence du lundi après-midi à Cons-Sainte Colombe, la Mairie de VAL DE CHAISE accueillera dorénavant ses administrés à Marlens, chef lieu de la commune. Toutefois, les habitants de Cons-Sainte Colombe pourront être reçus sur rendez-vous par M. Ulrich Gagneron, maire délégué.

Mairie de Val de Chaise
1 rue de la République
Marlens
74210 Val de Chaise

mairie@valdechaise.fr
contact.mairie@valdechaise.fr
compta.mairie@valdechaise.fr

Secrétariat
Val de Chaise

04 50 44 51 81